

Qu'est-ce que le droit de tirage ?

Comme toutes les communes wallonnes qui ont souscrit au projet du droit de tirage en 2023, Aywaille poursuit son travail de plantation d'espèces indigènes octroyées par la Région Wallonne. Disponible jusqu'au 31 décembre 2027, ce bénéfice permet de favoriser les projets de plantations propres aux besoins de chaque commune. Le montant alloué est une enveloppe fixe pour financer ce travail environnemental qui présente de nombreux avantages. Comme par exemple du soutien à la biodiversité, à la protection de notre environnement, en passant par l'entretien facile et l'amélioration de la qualité de vie. Retour sur le centre aqualien de ces deux dernières années.



Les plantations sur la drève et le long de la voie des aulnes.

À Aywaille, les espaces verts à proximité immédiate du centre-ville retrouvent lentement des couleurs au goût des espèces de nos régions. Depuis l'obtention de ce droit de tirage, le service Environnement, les ouvriers jardiniers et le PCDN prospectent et repèrent les différents endroits où les futures plantations seront bénéfiques pour l'environnement, tant sur

la nature que sur le plan humain. Sur les conseils des ouvriers jardiniers, le PCDN choisit les endroits propices et les soumet au collège communal. Dès validation, le travail peut commencer et les jeunes pousses prendre racines dans la terre élue.

Aujourd'hui, cette action commence à porter ses fruits en améliorant le cadre de vie des aqualiens et leur environnement immédiat. Sur le site classé de la drève de Dieupart, ont été plantés 418 érables champêtres (*acer campestre*) qui forment une haie basse, qui elle-même encadre la drève de hêtres pourpres. Ce travail a été réalisé en deux parties, la première en février 2025, la deuxième s'est terminée en novembre de la même année avec l'ajout de 13 mètres de haies comportant 50 érables champêtres supplémentaires. La fonction première de cette haie est la protection de ces arbres remarquables, en délimitant la prairie communale qui accueille chaque année des événements de grande importance.

La plantation de cette espèce d'érables (*acer campestre*) résulte d'une étude de terrain approfondie. Du haut de la Heid des gattes, s'offre aux amoureux de la Nature, un panorama qui décrit la région naturelle de Wallonie, la Calestienne orientale. Aywaille se situe dans la partie nord-est du Condroz dit oriental, délimité au nord par le sillon Sambre et Meuse, au sud par la dépression de la Fagne-Famenne et à l'est par l'Ardenne. Le sous-sol aux alentours de Dieupart a donc une dominance calcareuse, favorable à la plantation de l'érable champêtre qui ne s'épanouit que sur ce type de sol et de sous-sol.

Le choix de la haie n'est pas lié uniquement à sa propriété physique de clôture efficace. En effet, cette plantation a son avantage écologique dans la mesure où elle abrite pléthore d'espèces différentes et favorise ainsi la biodiversité. La haie présente le double avantage d'héberger de nombreux oiseaux et insectes et de servir à la petite faune la nourriture dont elle a besoin.

À ce titre même, les agriculteurs y trouveront également leur compte. En effet, la haie abrite des insectes auxiliaires de culture, autrement dit certaines espèces animales vont assurer la pollinisation et d'autres vont éliminer les ravageurs de cultures en limitant leur population. C'est le cas des araignées et des punaises qui se régaleront des pucerons ou encore des cochenilles. De plus, la haie permet également de protéger les cultures du vent, des fortes précipitations et *de facto* de limiter l'érosion du sol.

Le long de la voie des aulnes, en face du cimetière de Dieupart, un autre type de ligneux a été planté, le châtaignier commun (*Castanea sativa*), au nombre de 9. Cet arbre fruitier présente l'avantage de terminer l'allée et d'offrir un cadre de verdure agréable, à l'abri

des chaleurs estivales. En automne, les gourmands et gourmandes seront ravis de glaner des châtaignes et agrémenteront diverses préparations culinaires de saison. On le surnomme même l'arbre à pain en raison de la fabrication de farine de châtaignes. Les fruits qui auront échappé à la récolte permettront à la faune locale de se nourrir et de faire des réserves. Pouvant atteindre 35 mètres, sa longévité n'en est pas moins impressionnante et peut aller jusqu'à 1000 ans. Cet arbre aime les sols profonds et drainés et peut s'adapter à un sol pauvre. Le sol calcaire ne figure pas parmi ses préférences et montre ici un aspect complexe et varié du sous-sol aquilien.

Ces ligneux permettent aussi de renforcer le maillage écologique en protégeant la faune et de mettre fin à l'*openfield* qui ne présente aucun avantage écologique ni aucun avenir en raison de la stérilité que cet environnement présente. De plus, la présence d'arbres supplémentaires permet d'offrir une rétention d'eau en cas de pluie abondante pouvant aller jusqu'aux inondations, phénomène qui deviendra probablement récurrent à l'avenir.

Cet alignement a récemment été complété par la plantation de 5 alisiers blancs et 4 alisiers torminaux entre la drève et la salle de la voie des aulnes. 9 arbres plantés sur 90 mètres est l'œuvre de notre Conseil communal des enfants (CCE). Cet arbre s'adapte facilement au sous-sol qu'on lui présente, il est même surnommé le troubadour de nos forêts. Cette allée d'alisiers présente les mêmes avantages que ceux mentionnés précédemment. Toutefois, l'alisier permet d'apporter, à sa manière, certains avantages. Grâce à ses alises, il attire certains oiseaux comme les grives. Il sera peut-être possible d'observer notamment des grives musiciennes et draines, des passereaux dont l'habitat est dans les haies et les arbustes, en espaces herbeux dégagés et les arbres pour la grive draine.

L'alisier peut favoriser l'augmentation d'une population de ces deux espèces ornithologiques dont l'effectif global avait tendance à être à la baisse entre 2008 et 2018 bien que leur adaptation soit bonne. Il est donc important de continuer à planter ce type d'arbres et de favoriser la pluralité des espèces. Par ailleurs, l'alisier renforce la diversité sylvestre ou de l'environnement où il se situe, en effet, la variété d'espèces différentes rend une forêt plus résiliente. L'alise blet pourra enfin ravir les papilles des fins gourmets en (re)découvrant des saveurs oubliées ou réchauffer les cœurs tant en hiver qu'en été.

De novembre 2024 à décembre 2025, rien qu'à la Drève et le long de la voie des aulnes ce sont 18 arbres qui ont été plantés et 418 érables champêtres qui ont pris racines sous la forme de 123 mètres de haies. Ainsi, sur l'ensemble de la commune, ce n'est pas moins de

139 arbres et 902 mètres de haies qui ont été plantés jusqu'à présent. Soulignons l'enthousiasme et la vigueur des jeunes au travail en novembre dernier, ce qui ne gâche rien et apporte un sentiment de retour à la nature et au bon sens, qui encore trop souvent font défaut. Cet enjolivement de notre commune est loin d'être achevé et permettra de consolider notre environnement naturel, pour avenir meilleur.

Timothée Fraiture

Pour plus d'informations voir :

-AWAF asbl, *Haie si on plantait ?* in Mahaie.be, [en ligne], <http://mahaie.be/>, 2012, (page consultée le 29 novembre 2025).

-LESAFFRE G., *Les oiseaux du jardin et du balcon*, Paris, Éditions Rustica, 2016.

-PAQUET J.-Y., WEISERBS A. et DEROUAUX A., « La liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Wallonie en 2021 », in SPW environnement, *Portail biodiversité en Wallonie*, [en ligne], <https://biodiversite.wallonie.be/home.html>, (page consultée le 29 novembre 2025).

-SPW environnement, *Utiliser le droit de tirage pour la mise en œuvre et le renforcement de projets de plantation de ligneux indigènes de 2023 à 2027*, [en ligne], <https://wallonie.be/fr/demarches/utiliser-le-droit-de-tirage-pour-la-mise-en-oeuvre-et-le-renforcement-de-projets-de-plantation-de-ligneux-indigenes-de-2023-2027>, (page consultée le 29 novembre 2025).

-VAUDE M.-G., *Portrait des arbres*, Paris, Éditions du Club France Loisirs, 2004.